

## COMPTE-RENDU CTL DUERP du 05 juin 2020

Début de séance : 14h00

Présents :

- Pour la DIS : Mme Marie-Christel GENIN en sa qualité de Présidente par intérim du CHSCT, Mme Thyphaine MOLLIEX-FREY en sa qualité de Secrétaire administrative du CHSCT, M. Philippe LE JEUNE
- pour SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES : M. Nicolas MARINIER, M. Jean-Pierre FERRY, M. Albert DE LEU en sa qualité de Secrétaire du CHSCT, Mme Agnès THIRIAT
- pour la CFDT : Mme Marie-Pierre COURSON
- pour la CGT : Mme Sarah GRULAY

Déclarations liminaires :

- SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES : même liminaire que lors du CHSCT de ce matin
- CFDT
- CGT

Réponses de la DIS aux déclarations liminaires :

**Tableau de Veille Sociale (TVS)**: les indicateurs ont été imposés par la Direction Centrale, 4 ont été au choix de la DIS.

On ne peut que constater la progression de ces indicateurs dans le temps.

Appels conflictuels : on prend pour calculer cet indicateur (le cahier des appels conflictuels, la codification par les agents et les fiches de signalement).

Il est constaté une baisse inexplicable de l'indicateur : on passe de 830 à 345.

Sur les autres indicateurs : c'est plutôt stable.

Formation professionnelle : stabilité de l'indicateur. Il est veillé à ce qu'aucun agent ne soit exclu de la formation professionnelle.

Arrêts maladies : baisse des arrêts maladie de moins de cinq jours. Certainement due à l'effet « jour de carence ». A priori, il en est de même pour les arrêts de maladie de plus de cinq jours.

**DUERP et Programme Annuel de Prévention de la DIS** :

Pas de réflexions complémentaires de l'ensemble des OS.

La campagne a commencé au 15 novembre 2019 pour se terminer au 15 novembre 2020. Elle sera donc intégrée dans les campagnes des Directions

Locales à compter du 01/09/2020. Voir les modalités d'intégration avec les DDFIP locales lors des prochaines réunions avec ces instances.

Les Directions locales devraient reprendre à leur compte les DUERP/PAP de feu la DIS à compter de la prochaine campagne (au 15/11/2020). Le Centre de Contact devra être créé par la Direction de rattachement afin que notre DUERP/PAP soit intégré.

**Questions diverses**:: pas de question diverse.

Précisions : en matière de mutation, dès lors qu'un agent n'obtient pas le poste demandé, il conserve son affectation au Centre de Contact Il n'a pas l'obligation de conforter ce choix.

Dans le 76, l'affectation est « tout emploi ». Pour ceux qui n'obtiendrait pas la mutation souhaitée, ils peuvent à titre conservatoire demander à suivre la mission, soit le Centre de Contact.

Les agents CIS/CC ont la priorité absolue pour rester sur leur mission.

Transmission des documents PRA pour mardi 14h.

Fin de séance : 14h53